Pour information

Les autorités sanitaires algériennes ont annoncé le 23 août 2018 une épidémie de choléra dans leur territoire. Au 27 août 2018, le bilan fait état de 59 cas confirmés dont 2 décès parmi les 172 cas hospitalisés depuis le 7 août 2018, répartis dans les localités suivantes : Bouira, Blida, Tipaza, Alger, Médéa et Ain Defla.

Les analyses bactériologiques menées par l'Institut Pasteur d'Algérie ont révélé la présence de *Vibrio cholerae* O1 Sérotype Ogawa dans les prélèvements de patients. Une source naturelle appelée «source de sidi el Kebir», située non loin de la commune de Hamr Al Ain dans la wilaya de Tipaza a été trouvée contaminée par le vibrion cholérique. La source a été condamnée et interdite à la consommation.

Les autorités sanitaires locales ont diffusé plusieurs messages (communiqué de presse, spots audio) de prévention à destination de la population basée sur trois axes : hygiène des mains, hygiène alimentaire et hygiène de l'eau.

Pour rappel, selon l'OMS, 47 pays dans le monde sont concernés par le choléra avec une estimation de 2,9 millions de cas par an dans le monde entier.

Le vibrion responsable du choléra est peu transmissible lorsque les règles d'hygiène de base sont respectées. La chloration adaptée de l'eau et les mesures d'hygiène de base suffisent généralement à prévenir les contaminations. En milieu de soins, le respect des précautions complémentaires de contact suffit pour éviter le risque de contamination secondaire.

En France, le choléra est une maladie à déclaration obligatoire dont le signalement est à faire en urgence et par tout moyen approprié (téléphone, mail, fax) dès la suspicion (tableau clinique évocateur de choléra). Ce signalement doit être suivi d'une investigation autour du cas et les personnes co-exposées pour déterminer :

- la zone de retour ;
- les expositions à risque du patient (manipulation des denrées alimentaires ou prise en charge des personnes fragiles) ;
- la recherche de cas parmi les co-exposés ;
- les contacts à risque lors des trajets internationaux (*cf.* ci-dessous).

Depuis 2000, entre 0 et 2 cas de choléra sont déclarés chaque année en France chez des voyageurs de retour de zone d'endémie.

Concernant les voyageurs, l'OMS ne conseille ni dépistage systématique, ni mise en quarantaine pour les voyageurs en provenance de régions touchées par le choléra. Par ailleurs, en l'absence d'exposition massive à des selles ou des vomissements, les passagers assis à côté des cas lors des voyages, en avion et par tout autre moyen de transport, ne sont pas à risque.

En cas d'exposition massive à un cas confirmé ultérieurement, l'indication d'une antibioprophylaxie sera évaluée par le spécialiste.

Les compagnies aériennes devront s'assurer

- des mesures de désinfection des aéronefs en cas de selles ou de vomissements conformément au *Guide to hygiene and sanitation* de l'OMS ;
- de la traçabilité des épisodes de diarrhées et de vomissements ayant exposé des passagers ou du personnel navigant en s'appuyant sur les documents suivants de *The International Air Transport Association* (IATA): *Medical incident report form* et *Request form for passenger contact tracing*.

Le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères a mis en ligne le 26/08/2018 sur son site « Conseils aux voyageurs » une information concernant cette épidémie ainsi que les règles d'hygiène à respecter.

Vous trouverez ci-joint des éléments de langage concernant le choléra et la conduite à tenir avant et au retour du voyage.

Je vous remercie de votre collaboration active dans la gestion de cet événement sanitaire.

Pr Jérôme Salomon
Directeur Général de la Santé

CORRUSS
Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales
Sous-Direction de la Veille et de la Sécurité Sanitaire
Direction Générale de la Santé

@ : alerte@sante.gouv.fr
Tél : **01 40 56 99 99**
Fax : **01 40 56 56 54**

Les activités du CORRUSS sont certifiées ISO 9001- version 2015

Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préservons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !

Recommandations Choléra

concernant les voyageurs à destination et de retour d'Algérie

Le choléra est une infection intestinale aigüe due à une bactérie et se transmet par voie orale par l'eau ou par les aliments contaminés.

Dans la forme classique, le choléra se manifeste, après une incubation de quelques heures à 5 jours, par l'apparition de douleurs et de crampes abdominales puis de diarrhée intense associée à des vomissements pouvant entraîner une déshydratation sévère. Des formes avec troubles digestifs modérés peuvent aussi être observées.

POUR LES VOYAGEURS SE RENDANT EN ALGERIE

Il est recommandé de suivre les recommandations d'hygiène visant à réduire les risques de contamination par ingestion d'aliments mal cuits ou souillés, ou d'eau contaminée :

- **se laver les mains très fréquemment à l'eau et au savon** (ou à défaut avec une solution hydro-alcoolique sur des mains non souillées), en particulier avant les repas et avant toute manipulation d'aliments ainsi qu'après passage aux toilettes (ou changement de couches – à mettre dans un sac hermétique fermé) ;
- **utiliser de l'eau bouillie ou purifiée pour se laver les dents** ;
- **ne consommer que de l'eau potable traité et contrôlée.** A défaut, faire bouillir l'eau de boisson ou utilisez un désinfectant (type Micropur Fort®, ou Aquatabs®) ou un filtre (type Katadyn®) ;
- **ne pas consommer de glace**, de sorbets ou de glaçon ;
- **faire bouillir le lait non pasteurisé** (cru) ;
- ne manger que des **aliments bien cuits ;**
- évite de consommer des aliments crus, à l'exception des **fruits et des légumes qui doivent être pelés ou épluchés.**

POUR LES VOYAGEURS DE RETOUR D'ALGERIE

Il est recommandé de surveiller l'apparition des symptômes du choléra pendant les 5 jours qui suivent leur retour d'Algérie.

En cas d'apparition de symptômes (douleurs abdominales, diarrhée, vomissements) : la consultation d'un médecin en urgence ou l'appel du SAMU-Centre 15 est indispensable, en indiquant le séjour en Algérie.

Conduite à tenir à domicile en attendant de consulter un médecin en urgence :

- réhydrater sans attendre le malade en lui faisant boire non pas de l'eau mais des solutions de réhydratation (disponibles en pharmacie) ;
- recouvrir les selles et vomissements de la personne malade avec de l'eau de Javel dans la cuvette des WC avant de tirer la chasse d'eau ;
- le cas échéant, enfermer les couches sales d'un bébé malade dans deux sacs poubelle hermétiquement fermés avant de les jeter dans la poubelle ou le vide-ordure.

Autres mesures d'hygiène :

Se laver les mains très fréquemment à l'eau et au savon (ou à défaut avec une solution hydro-alcoolique sur des mains non souillées), en particulier avant et après chaque contact avec la personne malade, avant les repas et avant toute manipulation d'aliments ainsi qu'après chaque passage aux toilettes ou changement de couches.

Pour en savoir plus : http://www.who.int/topics/cholera/faq/fr/